

Réponse au questionnaire de la CFTC

Thème : Formation / emploi / chômage

Q1 : Quels peuvent-être les leviers pour garantir une orientation scolaire pertinente puis un accompagnement de qualité pour tous les jeunes ? Comment lever les nombreux obstacles à leur insertion professionnelle ?

R1 : L'orientation et l'accompagnement sont essentiels à la construction d'un système éducatif juste et efficace.

Nous proposerons à tous à l'accompagnement après la classe, et remettrons des études dirigées dans les établissements. Nous formerons aussi sur la durée du quinquennat 1 million de jeunes aujourd'hui sans qualification ni activité. Enfin, nous ferons un effort massif pour l'apprentissage, notamment par le développement de périodes de préapprentissage, afin d'offrir une meilleure insertion sur le marché du travail à tous les jeunes. Par ailleurs, afin d'accroître l'attractivité de l'alternance auprès des jeunes et de leurs familles nous rendrons publics les taux d'insertion professionnelle et le salaire à l'issue des formations en apprentissage en vue d'une labellisation des CFA et des lycées professionnels.

Q2 : Comment selon vous intégrer l'ensemble de la population active dans cette dynamique d'évolution sociale et de sécurisation des parcours ? Quels doivent-être les effets attendus de la formation professionnelle continue ?

R2 : Tout d'abord, pour fluidifier et sécuriser les parcours, nous mettrons en place une assurance chômage pour tous, y compris les indépendants et, sous certaines conditions, les salariés démissionnaires.

Ensuite, le système de formation continue sera réformé. Nous souhaitons mettre en place un système simple, juste et transparent, qui répond à trois principes :

- La majeure partie des contributions actuelles des entreprises pour la formation sera progressivement convertie en droits individuels pour les actifs. Chacun pourra ainsi s'adresser directement aux prestataires de formation, selon ses besoins.
- Les droits seront d'autant plus élevés que les besoins de qualification sont importants.
- Les résultats concrets de chaque formation, de chaque accompagnement seront rendus publics.

Thème : Economie, emploi, rémunérations

Q3 : Sur quelle trajectoire économique (PIB, finances publiques, etc.) se base votre programme ? Quelle(s) mesure(s) mettriez-vous en place pour retrouver une croissance porteuse d'emplois pérennes ?

R3 : Notre trajectoire budgétaire est responsable et sérieuse. Nous maintiendrons le déficit public sous la barre des 3% du PIB sur l'ensemble du quinquennat, et nos hypothèses de croissance sont volontairement prudentes. Nous anticipons une croissance de 1,4% en 2017 et de 1,8% en 2022.

Dans le respect de ces hypothèses, nous proposons un nouveau modèle de croissance pour la France. Il s'articule autour de trois grands axes :

- Un plan d'investissement de 50 milliards d'euros sur cinq ans, pour préparer l'avenir. Il inclut par exemple 15 Md€ d'investissements dans le capital humain et 15 Md€ pour financer la nécessaire transition écologique.
- Une politique fiscale plus juste, privilégiant le travail et l'investissement, où les baisses d'impôt seront équitablement réparties entre ménages et entreprises. Nous prévoyons notamment d'exonérer de taxe d'habitation 4 Français sur 5, de baisser le taux d'impôt sur les sociétés de 33,3% à 25% sur le quinquennat et de remplacer l'ISF par un impôt sur la fortune immobilière.
- Un effort de réduction des dépenses publiques pour ne pas léguer une dette insoutenable aux générations futures. Les dépenses publiques seront réduites de 60 milliards d'euros par an à la fin du quinquennat. Aucune mesure d'économie n'est proposée sur la politique familiale, qui a été fortement mise à contribution depuis 2013.

Q4 : Quelle politique mettriez-vous en place pour accompagner l'essor de ces nouvelles formes d'emploi sans remettre en question les droits sociaux des travailleurs ?

R4 : Nous devons accompagner l'émergence des nouveaux secteurs mais veiller à ce que le cadre fiscal et social ne fausse pas la concurrence entre les différents acteurs. Pour cela, nous souhaitons universaliser la protection sociale : les droits sociaux ne doivent pas dépendre d'un statut, mais de la réalité du travail effectué. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons ouvrir aux indépendants le bénéfice de l'assurance chômage.

Q5 : Le numérique bouleverse l'emploi ; il fait disparaître des métiers, en crée d'autres, pour l'instant insuffisamment intéressants pour le salarié. L'homme doit y trouver sa part et sa place. C'est pour cela que la CFTC appelle à un Grenelle du numérique et de la robotique. Soutiendrez-vous cette initiative ?

R5 : Les innovations radicales, comme la robotisation aujourd'hui et la machine à vapeur hier, bouleversent l'organisation de l'économie. Un certain nombre de rapports récents (France Stratégie, OCDE) ont mis en évidence les menaces mais aussi les potentialités que recèlent ces évolutions. Cela fait inévitablement des perdants à court terme, qui peuvent, par exemple, perdre leur emploi si leur tâche est fortement automatisable. La responsabilité de la puissance publique n'est pas d'empêcher ces mutations, mais de les accompagner. Cela devra s'effectuer par une refonte de notre système de formation continue et par la facilitation des transitions professionnelles. Cela doit également conduire à une meilleure prise en compte des modifications qu'engendre le numérique sur les conditions de travail. Les organisations syndicales, par leur rôle central dans la vie quotidienne des salariés et leur connaissance des compétences et de la réalité terrain, seront étroitement associées à ces réformes.

Q6 : Comment pensez-vous garantir un niveau de revenu digne qui permette au travailleur et à sa famille de vivre décemment ?

R6 : Notre projet vise à ce que chacun puisse vivre dignement de son travail. Pour cette raison, nous supprimerons les cotisations salariales d'assurance chômage et de maladie, et augmenterons de 50% le montant de la prime d'activité. Ceci aboutira à accroître de 100 euros par mois le revenu net d'un salarié au SMIC. Loin des fantasmes sur la fraude sociale généralisée ou des discours stéréotypés sur « l'assistanat », nous avons par ailleurs constaté que la première cause de l'inadaptation de notre système est la complexité des démarches et la méconnaissance des droits sociaux. Pour traverser cette barrière invisible, nous nous engageons à créer un versement social unique et automatique pour lutter contre le non-

recours aux aides sociales. Ce versement social consoliderait, en une seule fois, l'ensemble des prestations (RSA, APL, prime d'activité, etc.) auxquelles les prestataires ont droit. Elle concerne 12 millions de foyers, soit près de la moitié de la population française.

Thème : conditions de travail, santé au travail

Q7 : De nombreux maux pourraient être évités si toutes les entreprises mettaient en œuvre certains principes liés au développement professionnel, à l'environnement de travail, au management, au salaire, au besoin de reconnaissance, etc... Pensez-vous proposer une campagne nationale de sensibilisation au bien-être au travail afin que les salariés puissent retrouver sens et sérénité ?

R7 : La prévention est le fil rouge de la politique que nous voulons porter, et le bien-être au travail en est l'une de ses dimensions. Nous mobiliserons tous les leviers, y compris les campagnes de sensibilisation lorsque celles-ci s'avèrent pertinentes. Nous proposons la création d'un service sanitaire de 3 mois pour tous les étudiants en santé, qui interviendront dans les écoles et entreprises. Le bien-être au travail pourra être l'un de leur axe de travail.

Thème : Protection sociale

Q8 : Quelles sont vos intentions au regard du dispositif de prise en compte de la pénibilité ? Souhaitez-vous le pérenniser et le cas échéant lui apporter des modifications ou au contraire souhaitez-vous qu'il soit supprimé. Le cas échéant, avez-vous une proposition alternative et quelle est-elle ?

R8 : La pénibilité doit être prise en compte. Néanmoins, le système actuel est trop lourd et trop complexe, notamment pour les PME. Nous devons le réformer. Le compte pénibilité sera revu, et le nouveau dispositif élaboré avec les branches professionnelles.

Q9 : Quelles évolutions envisagez-vous apporter au CPA ?

R9 : Le CPA est un outil essentiel de la réforme du marché du travail que nous envisageons. Nous souhaitons :

- accroître les droits figurant sur ce compte en orientant une large partie des fonds mutualisés de la formation professionnelle vers lui ;
- élargir les possibilités d'utilisation du CPA à toutes les formations labellisées par des instances indépendantes. Ceci revient à remettre en cause la logique des listes d'éligibilité au CPF, pour permettre aux salariés qui le souhaiteraient d'accéder à des formations courtes permettant d'accroître la stabilité de leur emploi, et d'améliorer leur salaire et leurs conditions de travail au sein de l'entreprise ;
- permettre l'utilisation du CPA directement auprès des prestataires de formation. Ceci contribuera à réduire les barrières à la formation que constituent les démarches administratives, et à améliorer la qualité des formations en permettant aux utilisateurs de choisir ces dernières de façon désintermédiée.

Q10 : Pensez-vous qu'il y ait matière aujourd'hui à repenser cette architecture de la couverture de soins afin d'en améliorer l'efficacité, en réduisant notamment le reste à charge à l'instar du régime d'Alsace-Moselle d'assurance-maladie ?

R10 : Nous souhaitons favoriser l'accès au soin. Nous supprimerons d'ici à la fin du quinquennat le reste à charge des soins dentaires, optiques et auditifs, qui représentent des dépenses contraintes parfois très importantes. Cela sera pris par un travail conjoint des mutuelles et de l'assurance-maladie, et par une politique volontariste de baisse des prix.

Q11 : Envisagez-vous de réformer le système de retraite de base ? Si oui quel type de réforme engagerez-vous ? Une réforme paramétrique consistant en une action sur les leviers des bornes d'âges, de la durée de cotisation ou une réforme plus profonde s'apparentant à une réforme systémique ?

R11 : Le système de retraite actuel est aussi complexe qu'injuste, et, est à ce titre, illisible et vecteur d'angoisses considérables pour les Français. Pour y remédier, nous réformerons le système en profondeur et créerons un système universel de retraites où un euro cotisé donne les mêmes droits, quel que soit le moment où il a été versé, quel que soit le statut de celui qui a cotisé.

Les cotisations, aux régimes de base comme aux régimes complémentaires, qu'elles soient versées sur les bases de revenus ou acquises au titre de la solidarité (pour les chômeurs par exemple) seront inscrites sur un compte individuel et revalorisées chaque année selon la croissance des salaires. Ainsi, chaque euro cotisé accroîtra de la même manière la pension future, quel que soit le statut du travailleur et l'origine de cette cotisation.

Le total des droits accumulés sera converti au moment de la retraite en une pension, à l'aide d'un coefficient de conversion dépendant de l'âge de départ et de l'année de naissance. L'allongement de l'espérance de vie est donc pris en compte en continu, au fil des générations : plus besoin de réformes successives, qui changent les règles et sont anxiogènes et source d'incertitude. Dans la durée, la réforme aura bien un effet financier en garantissant un équilibre sur le long terme.

Cette réforme ne changera rien aux conditions de départ à la retraite de ceux qui sont à moins de cinq ans de la retraite et qui l'ont donc déjà planifiée. Pour les autres, ceux qui ont au moins cinq ans d'activité devant eux, la transition sera progressive, sur une période d'environ 10 ans.

Nous ne conduirons pas une réforme aussi ambitieuse dans la précipitation. Autant les orientations sont claires, autant il faut prendre le temps des consultations sur les modalités. Les parties prenantes – partenaires sociaux et interlocuteurs politiques – seront associées à leur définition. Nous rechercherons un consensus sur les modalités de fonctionnement du nouveau système. A l'issue de cette concertation, le gouvernement prendra ses responsabilités et présentera un projet de loi au Parlement.

Q12 : Que comptez-vous faire pour préserver le pouvoir d'achat des retraités et améliorer celui des plus précaires d'entre eux ?

R12 : Nous soutiendrons le pouvoir d'achat de l'ensemble des classes populaires et moyennes. C'est pourquoi nous supprimerons notamment la taxe d'habitation pour 80% des Français et rendrons l'accès au soin plus juste.

Par ailleurs, nous réduirons la pauvreté des personnes âgées. Le minimum vieillesse, pour une personne seule, est aujourd'hui d'environ 800 euros : nous le porterons au-delà de 900 euros sur le quinquennat.

Thème : Handicap

Q13 : Quelles sont vos propositions pour rendre le monde du travail plus inclusif ? Etes-vous favorable à des lois plus sévères ou du moins, à obliger les entreprises et les acteurs publics à un respect strict et effectif de la loi du 11 février 2005 ?

R13 : Nous ferons de la lutte contre la discrimination une priorité nationale. Nous développerons des opérations de contrôles aléatoires et imprévus à grande échelle, et nous désignerons les entreprises fautives. Les partenaires sociaux seront également mobilisés.

Par ailleurs, nous prévoyons un abondement public pour le compte personnel d'activité des personnes handicapées et introduirons une labellisation spécifique pour les formations qui leur sont destinées, tenant compte des débouchés professionnels des formations.

Enfin, nous encouragerons les expérimentations tripartites (Pôle Emploi/associations/organismes de formation) pour favoriser l'insertion et la réinsertion des travailleurs handicapés.

Thème : famille

Q14 : Si vous partagez cette approche, que comptez-vous faire pour valoriser le temps consacré à leur famille (enfants et ascendants) de ceux qui font ce choix, à un ou plusieurs moments de leur vie ? Seriez-vous prêt à reconnaître ce temps comme une activité à part entière ? Pour ceux souhaitant concilier vie professionnelle et vie familiale, quelles améliorations entendez-vous apporter aux dispositifs existants mais insuffisants (accueil de la petite enfance et des ascendants) ?

R14 : Pour tous les actifs, nous encouragerons les politiques d'entreprise en faveur d'un meilleur équilibre, comme le télétravail.

Toutefois, ce sont les femmes qui subissent le plus la difficile conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Nous lutterons pour leur émancipation. Notamment, pour qu'elles soient à égalité face au congé maternité, nous créerons un congé de maternité unique garanti pour toutes les femmes quel que soit leur statut (salariée, entrepreneuse, intermittente, non-salariée, statut multiple, etc.) aligné sur le régime le plus avantageux. Aussi, nous mènerons une politique familiale et fiscale plus incitative pour les femmes qui souhaitent travailler en créant une option d'individualisation de l'impôt sur le revenu : aujourd'hui, la fiscalité dissuade trop souvent les femmes de travailler autant qu'elles le souhaiteraient. Enfin, les mesures que nous proposons en faveur du développement et des places de crèches et de la transparence du processus d'attribution permettront un meilleur accueil des enfants et une plus facile conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle.

Thème : Logement / familles

Q15 : Dans un contexte de mutation de la famille et du marché du travail comment développer l'offre de logements adaptés à ces nouveaux besoins et ce à un prix abordable ?

R15 : Notre objectif est de créer une offre de logements abordables, là où se situent les besoins, notamment en matière d'emploi, répondant à la diversité de la demande (sociale, intermédiaire ou privée) et offrant aux Français des logements compatibles avec leur pouvoir d'achat.

Le principal moteur permettant de faire baisser les prix est la construction massive de nouveaux logements. Nous devons créer un choc d'offre. Quand c'est nécessaire, l'Etat prendra ses responsabilités, en recourant par exemple plus largement aux dispositifs de type "Opération d'Intérêt National", en délivrant les permis de construire, en détendant les règles de constructibilité au maximum et en accélérant les procédures, y compris en limitant les possibilités de recours.

Par ailleurs, nous souhaitons générer le plus de mobilité possible au sein du parc. La création d'une offre plus importante y contribuera, mais nous devons également lever les obstacles qui aujourd'hui freinent l'accès au logement et la mobilité, en particulier des jeunes, des

familles qui se recomposent ou des personnes qui cherchent ou qui changent d'emploi. Notamment, nous créerons un bail « mobilité professionnelle » pour répondre aux besoins des actifs en mobilité temporaire (formation, période d'essai, stage).

Thème : Ecologie / RSE

Q16 : Quels sont selon vous les grands contours de cette politique environnementale ?

Le changement de modèle que nous proposons permettra de réduire nos consommations d'énergie, de créer des villes durables et connectées, de réutiliser nos déchets, de manger plus de produits sains et produits en France, de respirer un air de plus grande qualité et de créer de l'emploi chez nous.

Sur 50 milliards d'investissements publics que nous prévoyons, 15 milliards seront consacrés à la transition énergétique et écologique. A ces 15 milliards s'ajouteront plusieurs autres champs d'actions (transports, agriculture...) ayant un impact positif sur l'environnement.

Notre action se fera sur 5 axes :

- Sortir la France des énergies fossiles, par la fermeture des centrales à charbon sur 5 ans, l'interdiction d'exploration des gaz de schistes et le relèvement du prix du carbone à 100 €/tCO2 en 2030.
- Accélérer nos mutations vers une production d'énergie équilibrée et sans carbone, avec la volonté de doubler les capacités en éolien et en solaire d'ici 2022.
- Faire de l'économie circulaire et du recyclage un nouveau modèle économique, avec, par exemple, l'objectif de 100% de plastique recyclé sur tout le territoire d'ici 2025.
- Protéger la santé et l'environnement des Français, notamment concernant la pollution aux particules fines et les perturbateurs endocriniens.
- Accompagner les transitions, pour que les territoires et les classes populaires ne subissent les transformations de notre société. Par exemple, nous créerons dans le cadre du plan d'investissement une prime exceptionnelle de 1000 euros, pour permettre à tous ceux dont les véhicules ont été fabriqués avant 2001 d'acheter des voitures plus écologiques, qu'elles soient neuves ou d'occasion.

Q17 : Quelles garanties pouvez-vous nous apporter sur l'application de cette loi et sur la transparence des pratiques ? Défendrez-vous l'idée que les salariés et leurs représentants doivent être informés et consultés quant aux risques existants et quant aux mesures de vigilance prises pour les réduire ?

R17 : Nous ferons bien évidemment respecter la loi.

Thème : services publics

Q18 : Au regard de l'évolution des besoins et des mutations de la société, quelle conception avez-vous des services publics de demain ? Quelles répercussions sur l'organisation de la fonction publique et sur ses effectifs ?

R18 : Les services publics tiennent une place centrale dans la société française, mais leur accessibilité et efficacité doivent être améliorées.

Nous consacrerons 5 milliards d'euros d'investissements à la modernisation de la fonction publique, qui permettront, par exemple, de faire en sorte que toutes les démarches administratives puissent être effectuées sur Internet à l'horizon 2022, et de créer un compte citoyen en ligne, qui rassemblera sur une même interface tous les droits, notamment ceux

liés à la santé, à la trajectoire professionnelle, à la formation, à la situation fiscal et aux droits civiques.

Nous redéployerons les effectifs de la fonction publique pour créer des postes dans les services qui répondent à l'évolution des besoins des citoyens. Nous les réduirons là où des réorganisations et le numérique permettent de rendre le même service avec un moins grand nombre d'agents. Éducation et sécurité seront les priorités : nous créerons 10 000 postes de policiers et gendarmes supplémentaires et ouvrirons 12 000 postes de professeurs des écoles dans les classes de CP et de CEI dans les REP et REP+.

Au total, nous réduirons le nombre d'agents publics de 120 000 emplois sur la durée du quinquennat, ce qui correspondra à un volume de 50 000 postes non-renouvelés dans la fonction publique d'Etat et d'environ 70.000 dans la fonction publique territorial, où les départs en retraite vont être nombreux dans les années à venir. Les effectifs de la fonction publique hospitalière seront maintenus.

Thème : Europe

Q 19 : Êtes-vous favorable à une harmonisation de la législation sociale, environnementale et fiscale européenne. Si oui, quelles sont les voies pour y parvenir ?

R19 : Avant une harmonisation, qui ne peut être réalisée rapidement et risquerait de se faire vers le bas, il faut deux priorités, que nous proposons dans le programme : d'une part, établir un socle de droits sociaux européens, qui définisse des standards minimums en matière de droits à la formation, de couverture santé, d'assurance chômage ou de salaire minimum ; d'autre part, un mouvement de convergence sociale et fiscale, pour éviter le dumping qui a encore lieu aujourd'hui, au sein même de la zone euro : c'est la raison pour laquelle la suppression des pratiques de dumping (comme certaines législations fiscales déloyales) devra être une condition d'accès au budget de la zone euro que nous proposons.

S'agissant des sujets environnementaux, les règles sont largement harmonisées au sein de l'UE. Il faut avant tout renforcer les clauses environnementales dans les accords commerciaux de l'UE avec les pays tiers et assortir ces clauses de mécanismes de sanction.

Thème : Dialogue social

Q20 : Quelles seront vos mesures pour la formalisation d'un dialogue social efficient en matière économique et sociale qui puisse permettre à chaque voix du syndicalisme de s'exprimer ?

R20 : Nous souhaitons donner plus de place à la négociation de branche et d'entreprise en repensant, dans la concertation avec les partenaires sociaux, ce qui ressort des normes impératives et des normes supplétives de notre droit du travail. Ce développement de la négociation collective au plus près du terrain va de pair avec un renforcement des partenaires sociaux dans les entreprises et dans les branches. Nous souhaitons donner l'envie d'un engagement syndical au plus grand nombre. Nous proposons tout d'abord de faire un effort de formation des représentants des salariés, en droit social comme en gestion, pour que syndicats et employeurs parviennent à mieux se comprendre et aboutir à des solutions communes. Ensuite, nous voulons donner plus de liberté aux salariés, et notamment de permettre à chacun d'apporter des ressources financées par l'employeur au syndicat de son choix. Enfin, nous lutterons contre les discriminations syndicales pour que l'engagement ne soit pas un frein à la progression professionnelle.

En Marche !